

MAIRIE DE SAINT-ALBAN
LOZÈRE

PLACE DU BREUIL
48120 ST-ALBAN SUR LIMAGNOLE

ARRÊTE MUNICIPAL D'OCTROI D'UNE AUTORISATION DE VOIRIE

Le Maire de la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L. 2211-1, L. 2212-5 et L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la Route, dans ses articles R. 411-21-1 et R. 417-10 10

VU la demande en date du 3 mars 2021 présentée par l'entreprise SCOPELEC, domiciliée à Toulouse, 100 chemin de Gabardie, qui effectue des travaux de plantation de 2 poteaux Télécom pour Madame GUISSSET Geneviève au village de Chabannes des Bois ;

CONSIDÉRANT qu'il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique et réglementer la circulation et le stationnement ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : En raison des motifs ci-dessus indiqués, **la circulation sera réduite et réglée à l'aide d'un alternat par panneaux** par l'entreprise SCOPELEC, au village de Chabannes des Bois (voir plan joint), à partir du 5 avril 2021 pour une durée de 5 jours.

Article 2 : La signalisation réglementaire au droit du chantier, conforme aux prescriptions particulières sera mise en place par le pétitionnaire qui sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait du chantier.

Article 3 : Dès l'achèvement des travaux, tous décombres et matériaux devront être enlevés et la voie remise dans son état initial.

Article 4 : La présente autorisation peut être révoquée pour non-respect des conditions imposées.

Fait à Saint-Alban-sur-Limagnole,

Le Maire,

Le jeudi 4 mars 2021.

Samuel SOULIER.

Ampliation sera transmise à :

L'entreprise SCOPELEC

Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de St-Alban-sur-Limagnole

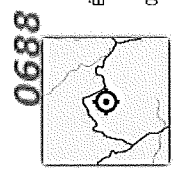
Monsieur le Chef du centre des Sapeurs-Pompiers de St-Alban-sur-Limagnole





PLANTATION DE 2
POTEAUX FER 8M

Chabannes



Échelle 1 : 532

0 10 m

